

## **Marché des capitaux : situation de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux**

Les médias accordent actuellement une large place à la situation toujours très volatile et imprévisible des marchés financiers et à la situation des caisses de pension. Les marchés financiers se trouvent dans la position de loin la moins favorable depuis l'entrée en vigueur de l'indice LPP il y a plus de 20 ans maintenant. Cette tendance à l'inquiétude se poursuivra assurément, du moins à court terme.

Nous sommes heureux de vous annoncer que ces turbulences n'ont pratiquement pas touché la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux. Au début de l'année, la caisse de pension faisait état d'un taux de couverture de 107,36 %; à la fin octobre, le taux de couverture est toujours de l'ordre de 106 %.

Il existe toutefois une différence qualitative par rapport au taux de couverture des autres caisses de pension, dès lors qu'en sa qualité d'institution de prévoyance, elle est affiliée à proparis, Prévoyance arts et métiers Suisse. Sous ce toit sont regroupées 16 caisses de pension d'associations, supportées par plus de 70 associations professionnelles. Dans ce cadre, tout un ensemble de sociétés d'assurance offrent des garanties de valeur substantielle, d'intérêt et de liquidités.

Ce pool d'assurances a donné – contrat à l'appui – les garanties suivantes aux caisses de pension:

- Garantie de valeur nominale pour le patrimoine lié de la caisse
- Garantie d'intérêts minimums tant sur les placements financiers liés selon la LPP que sur les avoirs d'épargne de la prévoyance supplémentaire
- Garantie de liquidité
- Garantie de conformité avec la Loi
- Garantie de paiement des rentes

La valeur de ces garanties ne saurait être surévaluée en une période aussi turbulente que la nôtre. La situation des risques dans notre caisse est elle aussi réjouissante, dans la mesure où l'on ne compte que très peu de cas d'invalidité par rapport au nombre des assurés.

### **Nouvelles réjouissantes pour l'année 2009**

Pour l'année 2009, le Conseil fédéral a baissé le taux d'intérêt minimum de 2,75 % à 2 %. En date du 1er janvier 2009, la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux verse un taux d'intérêt de 2,25 % non seulement sur la partie obligatoire et la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse, puisque ce taux s'applique aussi aux réserves de cotisation des employeurs.

Les cotisations de risque pour tous les plans de la prévoyance professionnelle LPP de base, BB/B1/B3/B4 et H4, diminuent. Les retraités qui ne bénéficient pas de la compensation légale du renchérissement recevront au cours du mois de décembre 2009 un versement unique de CHF 1'000.00.

Nous nous faisons un plaisir de soumettre une offre aux entreprises des associations membres de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux:

- Association Suisse des maisons spécialisés en horlogerie et bijouterie ASHB
- Association Suisse des Fournisseurs de Bijouterie et d'Orfèvrerie ASFBO
- Association Suisse des Négociants en Pierres Précieuses ASP
- Association professionnelle suisse des sertisseurs APSS
- Association Marchands-Photo Suisse AMS
- Association suisse de l'optique ASO
- Photographes professionnels Suisses PpS